

**Le très hon. M. Trudeau:** Notre position, encore de nature très générale, indique que, dans le conflit du Vietnam, nous avons déjà joué un rôle de maintien de la paix et de surveillance. Nous serions disposés à apporter tout concours qui serait possible et souhaitable.

**L'hon. M. Stanfield:** Serait-il exact de dire que la politique du Canada serait d'envisager quel rôle il pourrait jouer pour le maintien de la paix?

**Le très hon. M. Trudeau:** Oui, ce serait très bien exprimer notre position.

**L'hon. M. Stanfield:** Une dernière question, monsieur l'Orateur. Le gouvernement du Canada s'est-il entretenu avec les États-Unis ou avec le secrétaire général des Nations Unies au sujet du rôle éventuel du Canada?

**Le très hon. M. Trudeau:** Sûrement pas à ma connaissance. Si des consultations ont eu lieu, elles n'ont eu qu'une portée très générale, parce qu'il ne s'agissait pas encore d'une ligne de conduite à adopter. Nous avons pris l'attitude générale que j'ai exposée, celle d'examiner toute demande de cette nature.

[Plus tard]

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Relativement à l'importante décision qu'a prise hier soir le président des États-Unis de cesser les bombardements au Vietnam du Nord, le premier ministre pourrait-il nous dire s'il y a eu consultation au préalable avec le Canada avant cette déclaration? En deuxième lieu, j'aimerais savoir s'il y a eu consultation avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis quant aux dispositions que pourrait prendre le Canada en vue de fournir non seulement un corps d'inspection au Vietnam mais aussi des troupes pour le maintien de la paix, au cas où une entente interviendrait à Paris.

**Le très hon. M. Trudeau:** Pour répondre à la première partie de la question, il n'y a pas eu de consultation. Il s'agit d'une décision que le gouvernement des États-Unis a prise sans aide manifeste de notre part. En ce qui concerne la deuxième partie de la question, je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit. On ne nous a jusqu'ici présenté aucune demande précise. Je ne sais quelle attitude nous adopterons dans le cas d'une demande de ce genre, et je ne le saurai qu'au moment où elle sera faite.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'ai remarqué que le premier ministre a mis l'accent sur l'expression «demande précise». A-t-on pré-

[L'hon. M. Stanfield.]

senté une demande générale pour que des troupes canadiennes assurent le maintien de la paix?

**Le très hon. M. Trudeau:** Non, monsieur l'Orateur, pas que je sache. Toutefois, comme les lecteurs des journaux, nous pensons que quelque chose pourrait fort bien se produire à cet égard. Nous avons songé à l'attitude que nous adopterions si l'on nous présentait une telle demande. Toutefois, je le répète, aucun pays n'a présenté de demande précise ni déclaré de façon générale qu'il voudrait que l'on expédie des troupes canadiennes là-bas. Rien ne nous a encore été demandé.

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le Canada songe-t-il à favoriser la paix au Vietnam en cessant de jouer le rôle de complice dans cette guerre?

## LA SÉCURITÉ NATIONALE

### LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. David Lewis (York-Sud):** J'aimerais poser une question au premier ministre. Elle fait suite au renseignement qu'il a donné à la Chambre il y a déjà quelque temps. Il a déclaré qu'il s'attendait à rencontrer les membres de la Commission royale d'enquête sur la sécurité et, sauf erreur, il prévoyait que ce serait hier. Peut-il nous dire s'il les a rencontrés, et s'il a reçu leur rapport hier?

**Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre):** Oui, j'ai rencontré les membres de la Commission. Je crois que c'était mercredi. J'ai remercié chaleureusement les commissaires de leur travail dont l'importance est très grande pour l'avenir de la démocratie au pays.

Les députés comprendront sûrement qu'il s'agit là d'un document secret qui contient des renseignements dont la publication serait nuisible à la sécurité du Canada. C'est pourquoi, après l'avoir étudié avec grand soin, nous déciderons quelles parties du rapport peuvent être publiées. D'ici là, nous n'aurions pas l'intention de faire quelque commentaire que ce soit sur le rapport lui-même.

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser. Si je comprends bien, on a reçu le rapport; d'après le premier ministre, exception faite des parties du rapport dont la publication, de l'avis du gouvernement, serait nuisible, le gouvernement songerait à publier les parties qui doivent être portées à l'attention du Parlement?